

DOSSIER PORTAGE SALARIAL

“Je ne voulais aucune contrainte”



Aude de Rouck, 31 ans, assistante de direction exerçant en tant que consultante en gestion administrative grâce au portage.

COMMENT AVEZ-VOUS DÉCOUVERT LE PORTAGE SALARIAL ?

Aude de Rouck : J'ai un parcours professionnel un peu atypique. Je travaille depuis une dizaine d'années. A l'origine, je suis titulaire d'un BTS d'assistante de direction. J'ai commencé ma vie professionnelle en exerçant ce métier, puis j'ai dû suivre mon mari à l'étranger, où j'ai exercé jusqu'en 2004 le métier de professeur en communication. Cette expérience m'a ouvert d'autres possibilités en me révélant que j'avais le goût de transmettre. Cela m'a aussi donné l'envie de créer ma propre entreprise, aventure dont je rêvais, mais qui ne correspondait pas forcément à ma qualification initiale. Comme j'étais à l'étranger, il était difficile d'avoir des interlocuteurs pour me conseiller. Je me suis donc mise à chercher sur l'Internet toutes les informations concernant la création d'entreprise... et je suis tombée sur le portage salarial !

QU'EST-CE QUI VOUS A SÉDUIT DANS CETTE FORME DE TRAVAIL ?

A.R. : Je souhaitais m'installer à mon compte, afin de mieux concilier ma vie professionnelle et ma vie de famille car j'ai deux enfants en bas âge. Je ne voulais aucune contrainte. Entre exercer mon métier dans un bureau et créer mon emploi, j'ai préféré être consultante ! De plus, j'ai un mari qui est appelé à être très mobile. L'avantage du portage dans un tel cas est que l'adresse connue de mes clients est celle de mon entreprise de portage : elle reste fixe même si je déménage, ce qui m'arrive tous les trois à quatre ans. J'évite une quantité de papiers administratifs et des frais conséquents que j'aurais dû acquitter à chaque changement de domiciliation de mon entreprise. Il aurait également fallu que j'avertisse tous mes clients à chaque fois, au risque d'en perdre ! Je suis portée depuis un an par une entreprise du Pas-de-Calais (62) alors que je vis en Lorraine.

COMMENT AVEZ-VOUS CHOISI VOTRE ENTREPRISE DE PORTAGE ?

A.R. : Lorsque je suis rentrée en France, je me suis renseignée auprès de différentes entreprises. La plupart d'entre elles souhaitent que vous ayez déjà un fichier de clients avant d'accepter de vous porter. Dans mon cas, cela n'était pas possible puisque je démarrais une activité, et que la seule façon de me constituer un fichier aurait été de travailler au noir ! Mon entreprise de portage m'a fait confiance et accepté de me prendre sans portefeuille.

COMBIEN AVEZ-VOUS DE CLIENTS AUJOURD'HUI ?

A.R. : J'ai quatre clients réguliers avec qui je travaille tous les mois, et quelques autres, pour des collaborations plus ponctuelles. Actuellement, je gagne l'équivalent d'un salaire de travailleur à mi-temps. L'avantage c'est que j'ai aussi pu prendre deux mois de vacances cet été. Bien sûr, je n'ai pas touché de rémunération pendant ces deux mois, mais je n'ai pas non plus payé pour les frais de fonctionnement d'une entreprise ! C'est aussi un avantage du portage de ne pas avoir à gérer les obligations juridiques d'une création d'entreprise. Déléguer les tracas administratifs, cela permet de se consacrer à ses clients.

VOYEZ-VOUS ÉGALEMENT DES INCONVÉNIENTS DANS LE PORTAGE ?

A.R. : Pour ma part, je n'en vois aucun. Je ne suis pas déçue et si c'était à refaire, je le referais ! Certaines personnes regrettent que l'entreprise de portage ne s'implique pas dans la prospection de clients pour ses salariés. Personnellement je suis très indépendante, et j'estime que cela fait partie du jeu, que la relation avec une entreprise de portage est basée sur un échange de services. Cela me convient très bien, et j'ai mis mes idées de création en sommeil pour l'instant. ■